

Monsieur le President

Mesdames et Messieurs, distingués représentants des États membres,

Je suis honoré de prendre la parole au nom de la délégation guinéenne à cette 10ème session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui est un phénomène universel face auquel, une réponse reste imperative.

Ma delegation souscrit aux déclarations prononcées par le G77 et la Chine ainsi que celle prononcée par le groupe africain.

Notre pays, sur le plan des ressources naturelles est considérée comme un véritable scandale géologique, la moitié de la réserve mondiale de la bauxite se trouve en Guinée. Paradoxalement, ces potentialités n'ont jamais permis à sa population de s'offrir des services sociaux de base pour la simple raison que la corruption avait été érigée en forme de gouvernance prenant forme dans tous les secteurs notamment publics. Face à cette situation qui a privé la Guinée de son droit au développement économique et social, le CNRD (Comité National du Rassemblement pour le Développement) a pris la responsabilité le 05 septembre 2021 à mettre fin à la culture de l'impunité sous toutes ses formes de manière générale et particulièrement celle financière.

Cette démarche a été rendue possible grâce à la vision éclairée d'un panafricain convaincu Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA, qui, face aux Sociétés multinationales, défend les intérêts de notre pays par la lutte contre la corruption dans le secteur minier, le secteur financier et au sein de l'administration publique.

Sous sa direction, la Guinée reste positionnée comme une fervente défenseuse de la lutte contre la corruption, en intégrant dans son arsenal législatif interne les bonnes pratiques de détection, de prévention et de répression de la corruption. Depuis sa ratification des conventions régionales, sous régionales et internationales, le gouvernement guinéen a fourni efforts pour lutter contre cette pratique néfaste à son développement.

Monsieur le President,

Au cours des deux dernières années et dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique pénale; le gouvernement guinéen a mis en place une juridiction spéciale dénommée Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) ainsi qu'une Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC). Il a également renforcé des institutions clés, leur fournissant des moyens financiers et techniques considérables, notamment l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Promotion de la Bonne Gouvernance (ANLC-PBG), l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE), la Cellule Nationale de Traitement des

Informations Financières (CENTIF), le Secrétariat Général à la Présidence chargé des Services Spéciaux et le Crime organisé (SGPSSCO) ainsi que l'Inspection Générale d'Etat (IGE), pour ne citer qu'eux.

Ces efforts représentent la preuve de la volonté de la République de Guinée à travers les autorités actuelles à collaborer avec tous les Etats parties à la Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption.

La demande particulière de notre pays à cette conférence est le renforcement de la coopération multilatérale au-delà de nos divergences politiques et géostratégiques pour une réponse globale et concertée face à un ennemi commun qui reste et demeure la corruption.

En tant que chef de délégation, je m'engage à soutenir toute initiative visant à renforcer la coopération entre nos nations pour éradiquer ce fléau qui entrave le développement et la justice sociale. J'encourage vivement tous les membres présents à partager leurs idées novatrices et à proposer des solutions pour renforcer notre lutte commune contre la corruption.

Ensemble, unis dans notre engagement, nous pouvons œuvrer pour des sociétés plus justes, transparentes et résilientes. Je vous remercie.”